

Amiens, le 24 janvier 2024

**Bureau des
examens professionnels**
exapro@ac-amiens.fr

Dossier suivi par :
Aline BÉNARD
exapro10@ac-amiens.fr
03 22 82 69 61

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Le recteur de l'académie d'Amiens

à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie
Division des examens et concours

Monsieur le directeur du SIEC
Division de l'enseignement professionnel

**Objet : organisation du certificat d'aptitude professionnelle « fleuriste »
Session 2024**

L'organisation du CAP fleuriste relevant de l'académie d'Amiens, cette note de service a pour objet de vous présenter les modalités d'organisation de la session 2024 de l'examen.

Les deux épreuves **EP1 et EP2** se déroulent **de manière ponctuelle** pour :

- les candidats de la voie scolaire,
- les candidats issus des établissements privés hors contrat,
- les apprentis formés en CFA ou en section d'apprentissage non habilités,
- les candidats issus de la formation professionnelle continue dans un établissement privé,
- les candidats formés par l'enseignement à distance et les candidats individuels.

Épreuve EP1

Préparation et confection d'une production florale

Coefficient : 6, durée : 5 heures 30

L'épreuve se décompose en **deux parties** :

- **une partie écrite** de 2 heures 30 **OBLIGATOIREMENT** réalisée avant la partie pratique,
- **une partie pratique** de 3 heures :
 - montage, remontage et collage : 1 heure 30 maximum
 - bouquet lié à la main de style décoratif : 30 minutes maximum
 - arrangement piqué ou raciné de style décoratif et son emballage : 1 heure maximum

Le candidat dispose de 20 minutes avant le début de la partie pratique pour organiser son poste de travail, prendre connaissance de la matière d'œuvre mise à sa disposition. **Le candidat est autorisé à préparer ses végétaux pendant ce délai. Il ne dispose pas du sujet, remis uniquement au début de l'épreuve.**

✓ **Objectifs**

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser tout ou partie des compétences du bloc de compétences 1 « préparer les produits, les végétaux et réaliser une composition florale ».

Cette première partie prend la forme d'une **mise en situation professionnelle** mobilisant les enseignements de culture professionnelle (technologie professionnelle, botanique appliquée, arts appliqués).

À partir de photos ou tout autre mode de présentation, on demandera aux candidats de reconnaître de 20 à 30 végétaux (dont certains pourront être utilisés dans la partie pratique). Le nom usuel sera exigé pour chaque végétal et éventuellement le nom botanique. **Ces végétaux sont issus de la liste annexée au référentiel.**

Le candidat est questionné sur des conseils d'entretien, de stockage ou de manipulation. On demande au candidat de réaliser des propositions graphiques et colorées, en lien avec la partie pratique.

Partie écrite : Bloc de compétences n° 1 C1 - **Réceptionner, préparer, stocker**

Partie pratique : Bloc de compétences n° 1 C2 - **Transformer et confectionner**

✓ Évaluation de l'EP1

1. Évaluation par contrôle en cours de formation (CCF)

En début de formation l'équipe pédagogique d'enseignements professionnels définit des contextes professionnels communs. Le contrôle en cours de formation répond aux **mêmes exigences que l'épreuve ponctuelle** et est conçu en fonction des acquis des candidats, conformément aux exigences du référentiel et à la définition de l'épreuve donnée précédemment.

L'évaluation des compétences du candidat repose sur **deux situations d'évaluation réalisées lorsque le candidat est prêt.**

Elle est organisée par l'établissement au cours du **dernier semestre de formation**. La commission d'évaluation est composée de **deux formateurs au minimum (dont le professeur d'arts appliqués)**.

La première situation concerne les compétences :

- Contrôler la quantité et la qualité des végétaux et des produits (à la réception)
- Préparer les végétaux et les produits en vue de leur stockage et /ou de leur transformation
- Entretenir les végétaux et les lieux de stockage et/ou de transformation
- Mettre à disposition les végétaux et les produits en fonction de leur nature et de leur état et des ventes prévisionnelles
- Contrôler et transmettre les résultats de l'inventaire au responsable
- Nettoyer suivant les consignes d'hygiène et de sécurité
- Analyser le travail à réaliser

La seconde situation concerne les compétences :

- Organiser le travail selon la commande à traiter
- Appliquer les différentes techniques
- Vérifier l'adéquation entre le travail réalisé et la commande
- Remettre en état le plan de travail



- Les grilles d'évaluation du **CCF pratique** sont annexées à la présente circulaire.
- Les grilles d'évaluation de la partie écrite en CCF sont élaborées par les formateurs en fonction du sujet proposé.

2. Évaluation par épreuve ponctuelle

Les deux situations sont définies selon le **calendrier national** (joint à la circulaire). Elles reposent sur les mêmes compétences que dans le cadre du CCF. Les membres des jurys se concertent préalablement **pour harmoniser les corrections**, en fonction des grilles d'aide à l'évaluation.



Organisation des corrections écrites : un enseignant/formateur de l'enseignement professionnel et un enseignant/formateur d'arts appliqués corrigent les copies dans leur globalité.

Pour la partie pratique : la commission d'évaluation observe le candidat, pendant toute la durée des confections afin d'évaluer le degré d'acquisition des compétences (**démarche et résultat**).

Les grilles d'évaluation en ponctuel des situations pratiques sont annexées à la présente note de service.

Épreuve EP2

Vente, conseils et mise en valeur de l'offre

Coefficient : 5, durée : 45 minutes

✓ Objectifs

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser tout ou partie des compétences du bloc de compétences 2 « *vendre, conseiller le client et mettre en valeur l'offre* » au travers deux situations d'évaluation. En forme ponctuelle ou en contrôle en cours de formation, l'évaluation des acquis du candidat s'effectue **à l'occasion de deux situations**. Elle s'appuie sur les critères d'évaluation correspondants aux compétences et savoirs associés **du bloc n°2 du référentiel de certification**. Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

✓ Évaluation de l'EP2

1. Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation des compétences des candidats s'effectue sur la base du contrôle en cours de formation à l'occasion **de deux situations d'évaluation**. Celles-ci sont réalisées **lorsque le candidat est prêt** et organisées par l'établissement au cours du **dernier semestre de formation**. Elles reposent sur les activités développées en entreprise.

La **première situation** concerne plus particulièrement les compétences :

C 3 Vendre, conseiller et fidéliser

- Accueillir le client
- Identifier les besoins du client
- Argumenter et conseiller
- Proposer des services et conseiller les clients
- Conclure la vente
- Participer à l'actualisation du fichier
- Prendre en compte les réclamations courantes et les transmettre au responsable
- Participer au développement des ventes et à des opérations de publicité
- Réaliser des livraisons

La **seconde situation** concerne plus particulièrement les compétences :

C 4 Mettre en valeur l'offre

- Valoriser les végétaux et les produits et les lieux de vente
- Participer aux manifestations événementielles ou promotionnelles

Les deux situations sont évaluées, **au cours d'un entretien en entreprise**. Le professionnel / tuteur et l'enseignant ou le formateur du candidat établissent conjointement l'évaluation sur les situations professionnelles que le candidat a rencontrées tout au long de sa formation.

La première phase doit être évaluée à partir du vécu de l'apprenant en situation. Le tuteur ou maître d'apprentissage pourra réaliser ce type d'observation in situ. Un dossier pourra être constitué pour la seconde situation (pas de forme imposée) et il reste un support d'échanges avec l'apprenant. Les situations pourront même être décomposées selon le projet de l'équipe pédagogique, le principal étant de valider les compétences associées à la situation.

Ce sont les grilles d'évaluation qui devront être respectées pour l'évaluation des candidats.

2. Évaluation par épreuve ponctuelle

Un dossier personnel est réalisé par le candidat avant l'épreuve. Ce dossier de 10 pages maximum est support de la phase 2 de l'épreuve. **Ce dossier est obligatoire mais n'est pas évalué. Il n'exige aucune forme.** Un exemple est proposé dans le guide d'accompagnement pédagogique et annexé à la circulaire.

Il est constitué d'une documentation présentant des exemples de mise en valeur des végétaux et produits en lien avec **l'environnement commercial, économique, juridique et social, rencontrés par le candidat lors de ses périodes de formation en entreprise**. En conséquence, le questionnement ne devra pas porter sur des connaissances d'ECEJS, mais bien sur la capacité du candidat à les mobiliser dans le cadre d'une problématique plus large. La documentation fournie par le candidat peut être écrite, graphique et iconographique.

En cas d'absence de dossier, le candidat est informé qu'il ne pourra être interrogé sur la deuxième phase de l'épreuve.

L'épreuve, sous cette forme, est décomposée en deux phases :

– La première phase : 15 minutes maximum – Les compétences évaluées correspondent à C3

Il s'agit d'une simulation de la prise en charge de la clientèle jusqu'à la conclusion de la vente, sous la forme d'un jeu de rôle selon les ressources mises à disposition, l'environnement de travail proposé et les compétences évaluées.

Un membre de la commission d'interrogation tient le rôle du client.

– La seconde phase : 30 minutes maximum – Les compétences évaluées correspondent à C4 et C3

À l'appui du dossier, la commission interroge le candidat pour vérifier les compétences qui n'ont pu être évaluées dans la première phase dont la compétence C4 « Mettre en valeur l'offre ». Elle prendra appui sur les environnements décrits dans le dossier du candidat.

L'épreuve se déroule dans un environnement professionnel réel ou reconstitué.

La commission d'évaluation est composée d'un formateur de vente et/ou d'un formateur d'environnement économique, juridique et social et d'un professionnel. En cas d'absence du professionnel, il pourra être remplacé par un formateur.

Les grilles d'évaluation de l'EP2 sont annexées à la présente circulaire.



Remise des dossiers : chaque académie définit la date de l'épreuve EP2, en fonction des contraintes du calendrier national. Les dossiers sont envoyés dans le centre d'interrogation **15 jours avant la date fixée.**

Le bureau des examens professionnels se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la division des examens et concours,



Frédéric KUNCZE

ANNEXES JOINTES

GRILLES D'ÉVALUATIONS EP1 : Préparation et confection d'une production florale

- ANNEXE 1 Grille EP1 pratique - Évaluation par contrôle ponctuel
- ANNEXE 2 Grille récapitulative EP1 écrit et pratique - Évaluation par contrôle ponctuel
- ANNEXE 3 Grille EP1 pratique – Évaluation par contrôle continu de formation
- ANNEXE 4 Grille récapitulative EP1 écrit et pratique - Évaluation par contrôle continu de formation

GRILLES D'ÉVALUATIONS EP2 : Vente, conseils et mise en valeur de l'offre

- ANNEXE 5 Grille EP2 - Évaluation par contrôle continu de formation
- ANNEXE 6 Grille EP2 - Évaluation par contrôle ponctuel

DOCUMENT EP2

- ANNEXE 7 Exemple de présentation dossier EP2 - Évaluation par contrôle ponctuel

FICHES EP1 : Préparation et confection d'une production florale - partie pratique

- ANNEXE 8 Fiche d'aide jury salle
- ANNEXE 9 Fiche de pointage (document candidat)